

Décret n°62-766 du 6 juillet 1962 portant statut des personnels du service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes — Chapitre II.

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Masculinisme et Manosphère

Lois et décrets (LODA)

Abrogé

Date	09/08/1985
Jurisdiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	62-766
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000852099

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Des indemnités destinées à compenser des sujétions, des frais ou des dépenses exceptionnelles peuvent être attribuées dans des conditions fixées par une instruction du directeur général prise en accord [...]

[...] civiques (réserve faite des candidats mineurs) ; 3° Etre en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ; 4° Etre reconnu par un médecin du service comme possédant les aptitudes physiques [...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 59-80 du 7 janvier 1959 portant réorganisation des monopoles fiscaux des tabacs et allumettes, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 61-15 du 10 janvier 1961 relatif à l'organisation du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes ;

Vu la délibération du conseil d'administration du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes en date du 16 février 1962,

RÉFÉRENCE

DECRET 62-766 du 9 août 1985, « Décret n°62-766 du 6 juillet 1962 portant statut des personnels du service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes – Chapitre II. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000852099> (consulté le 27 août 2026).